

SPÉCIALISATION

DROIT DES ÉTRANGERS ET DE LA NATIONALITÉ

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION
EN USAGE DANS LA PROFESSION



POUR LES AVOCATS
ACCOMPAGNANT
LES RESSORTISSANTS
ÉTRANGERS DANS LEURS
DÉMARCHES LIÉES AU
SÉJOUR, À LA NATIONALITÉ
ET À LA PROTECTION
DE LEURS DROITS.

Ce certificat de spécialisation valorise l'expertise de l'avocat dans l'accompagnement des ressortissants étrangers face aux multiples enjeux liés à leur séjour et à leur intégration en France.

L'avocat spécialiste intervient notamment dans les demandes de régularisation, la demande de titres de séjour, le regroupement familial, ainsi que dans les recours contentieux devant les tribunaux administratifs et les juridictions spécialisées. L'avocat spécialiste apporte un accompagnement adapté à une clientèle souvent vulnérable, confrontée à des procédures complexes et en constante évolution.



QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant
d'une pratique professionnelle
continue d'au moins 4 années
au moment de la demande.

POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DES ÉTRANGERS ET DE LA NATIONALITÉ ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit des étrangers et de la nationalité, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...



Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** comme le « Droit de l'immigration professionnelle » qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

PROCHAINES SESSIONS

► le 25 novembre 2026 à Lille



Retrouvez toutes les informations en flashant ce QR Code ou en envoyant un e-mail à specialisation@cnb.avocat.fr

ATTENTION le dépôt des dossiers doit être réalisé en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr
• 33 (0)1 53 30 24 79

